



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 juin 2016

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 juin 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Est absent :

Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
----------------	-------	------------------------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 18 mai 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Modification de la résolution CM2016-03-72 – Subvention MTQ – Transport Collectif - Versement
 - 4.2.2 Hydro-Québec - Projet d'interconnexion Québec-New Hampshire
 - 4.2.3 Nettoyeur – État de la situation
 - 4.2.4 Assurances collectives des employés

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.4 Table de concertation culturelle – Contribution annuelle
- 5.5 Transfert d'actifs et de passifs du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC de Coaticook
 - 5.5.1 Acceptation des actifs et passifs
 - 5.5.2 Transfert de compte



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.5.3 Mise en place et gestion du Fonds local de solidarité MRC de Coaticook
- 5.5.4 Convention et autres documents – Signature
- 5.5.5 Comité d'investissement commun - Nomination

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.36
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.37
- 6.3 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.38
- 6.4 Travaux de cours d'eau
 - 6.4.1 Cours d'eau Grenier, branche # 7 traversant le lot 6C-P du rang 7 du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde
 - 6.4.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.4.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.4.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.4.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.4.2 Cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.4.2.1 Rapport préliminaire
 - 6.4.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.4.2.3 Mandat aux professionnels
 - 6.4.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.5 Avis de conformité – ville de Waterville
 - 6.5.1 Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472
 - 6.5.2 Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473
 - 6.5.3 Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement relatif à la branche # 7 du cours d'eau Grenier traversant le lot 6C-P du rang 7 du Canton de Barford, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 7.2 Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.2 Règlement relatif au cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.3 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.4 Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.5 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.6 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.7 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régional de comté (MRC) de Coaticook (Agrandissement matériaux Létourneau à Waterville)
- 8.8 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régional de comté (MRC) de Coaticook (Exclusions STH et EAH)
- 8.9 Règlement de remplacement – Règlement de contrôle intérimaire sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (milieux humides et zone inondable)
- 8.10 **Projet** de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 8.11 Demande d'avis sur le projet de règlement 6-23.38 – Article 50 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Indicateurs de gestion 2015 – Ressources humaines
- 9.2 Actes de cession – Adjudications
 - 9.2.1 Ancien lot 791-P cadastre du Canton de STANSTEAD, Circonscription foncière de Stanstead qui suite à la rénovation cadastrale, l'immeuble ci-dessus est maintenant connu comme étant le lot numéro 5 415 900 du Cadastre du Québec, Circonscription Foncière de Stanstead à Wallace Mosher
 - 9.2.2 Anciens lots 852A-P, 847-P, 841-P, 988-P et 846-P tous du cadastre du Canton de STANSTEAD, Circonscription foncière de Stanstead qui suite à la rénovation cadastrale, les immeubles ci-dessus sont maintenant connus comme étant les lots numéro 5 415 994, 5 416 091, 5 416 187, 5 416 116 et 5 418 035 du Cadastre du Québec, Circonscription Foncière de Stanstead à Fondation Marécages Memphrémagog
- 9.3 Embauche – Agente de développement en loisirs – Remplacement temporaire
- 9.4 Lac-à-l'épaule – Date et sujets
- 9.5 Discussion – Internet et cellulaire

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 8 juin 2016

11.0 RECOMMANDATIONS

- 11.1 Comité de sécurité publique (CSP) du 15 juin 2016
 - 11.1.1 Échec au crime – Maltraitance des aînés

12.0 CORRESPONDANCE

- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact de la FQM du 30 mai 2016
 - 13.4.2 Modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
 - 13.4.3 Simulation du Camp 911

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h55 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Henri Pariseau est absent lors de l'ouverture.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2016-06-164

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-165

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 18 MAI 2016

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 18 mai 2016 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 18 mai 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2016-06-166

4.2.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CM2016-03-72 – SUBVENTION DU MTQ – TRANSPORT COLLECTIF - VERSEMENT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2016-03-72, la MRC a procédé à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2016, pour un montant de 200 000 \$;

ATTENDU que le montant maximal d'aide financière a été modifié ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'achalandage prévu a été revu à la hausse ;

ATTENDU que d'autres modalités du programme ont été modifiées et qu'il est opportun de modifier la résolution CM2016-03-72 du conseil de la MRC à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2016-03-72 du conseil de la MRC de Coaticook et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** qu'une enveloppe est gérée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, entièrement réservée au développement du transport collectif en milieu rural ;

ATTENDU que les MRC ont la responsabilité de l'élaboration d'un projet de transport collectif ;

ATTENDU que la MRC a procédé à une étude des besoins et de faisabilité dans l'exploitation d'un service de transport collectif en milieu rural afin d'avoir accès au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural* ;

ATTENDU que l'organisme de transport adapté (Acti-Bus) gère les différentes facettes du transport collectif sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la contribution monétaire de la MRC et des municipalités pour l'année 2016, pour le transport collectif est de 42 000 \$;

ATTENDU que selon le budget 2016, la contribution estimée des usagers est de 85 000 \$ pour la même période, pour un total de 127 000 \$;

ATTENDU que l'achalandage anticipé est de plus de 60 000 déplacements ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook serait admissible à une aide équivalente au double de la contribution du milieu ainsi que la part provenant des usagers, jusqu'à concurrence de 275 000 \$;

ATTENDU que les surplus accumulés doivent être réinvestis au cours des trois (3) prochaines années ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional* pour l'année 2016, pour un montant de 275 000 \$;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de s'engager à ce que les surplus accumulés en transport collectif soient réinvestis au cours des trois (3) prochaines années, conformément aux règles administratives du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional ;
- ▶ de remettre l'intégralité du montant ainsi perçu à Acti-Bus, suivant sa réception ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à Acti-Bus.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

4.2.2 HYDRO-QUÉBEC - PROJET D'INTERCONNEXION QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE

La Régie de l'énergie autorise Hydro-Québec à réaliser le projet relatif à la construction d'une ligne à 320 kV entre le poste des Cantons et la frontière avec le New Hampshire, à l'installation d'équipements à ce poste, ainsi qu'à la réalisation de travaux connexes. Dans sa décision la Régie a indiqué « qu'elle est d'avis que l'analyse de la preuve montre que le Projet est nécessaire pour fournir le service de transport ferme de point à point requis à la suite de la demande du Producteur et qu'une fois réalisé, il assurera le comportement fiable et sécuritaire du réseau de transport ». Le processus de consultation publique se poursuit dans le milieu, de concert avec les organismes et parties prenantes dans le but d'obtenir l'ensemble des autorisations requises pour la réalisation du projet. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a d'ailleurs débuté une période d'information et de consultation du projet le 24 mai dernier. Les travaux sont prévus s'amorcer au cours de l'automne 2017 pour une mise en service prévue en 2019.



CM2016-06-167

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.3 NETTOYEUR – ÉTAT DE LA SITUATION

ATTENDU que le locataire du 386, rue St-Edmond a été avisé de nouveau, le 3 juin dernier de ses retards au niveau du paiement du loyer ;

ATTENDU que la proposition de paiement du 29 octobre 2014 n'est pas respectée ;

ATTENDU que malgré les demandes répétées, le locataire n'a pas rencontré la responsable du développement économique ou l'un des conseillers aux entreprises afin d'évaluer sa situation financière ;

ATTENDU que malgré la demande de la direction générale, le locataire n'a pas fourni de copie de ses états financiers ;

ATTENDU les avis répétés et multiples tentatives de la MRC d'aider son locataire ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 11.1 la MRC peut résilier le bail, sous réserve de ses autres droits et recours ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de transmettre par huissier, une mise en demeure de résiliation du bail au locataire du 86, rue St-Edmond conformément au bail signé en mai 2013.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-168

4.2.4 ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2016-04-86, le conseil de la MRC a confié le mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) d'agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'un assureur, une tarification pour les régimes d'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'UMQ a procédé à l'ouverture publique de la soumission le 30 mai 2016 ;

ATTENDU qu'une soumission a été reçue de La Capitale assurances et gestion du patrimoine et que celle-ci fut jugée conforme par le consultant en regard des critères d'évaluation du cahier des charges ;

ATTENDU qu'un rapport complet d'analyse des soumissions fut soumis à l'UMQ par le Groupe Mallette actuaires, consultant en matière d'assurances collectives, et qu'il y est recommandé d'octroyer le contrat à La Capitale assurances et gestion du Patrimoine ;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'octroyer le contrat pour la fourniture des différentes couvertures d'assurance collective des employés de la MRC de Coaticook, à La Capitale assurances et gestion du patrimoine, selon les conditions prévues au cahier des charges et à la soumission de l'adjudicataire ainsi qu'à la recommandation de la direction générale de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 365 473,66 \$ payés au 15 juin 2016 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-06-169

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 31 163,04 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 31 163,04 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour le mois de mai, comme ici au long reproduit.

CM2016-06-170

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que le dossier P-1222782 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec fut analysé et jugé admissible ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement du montant de subvention dans le dossier précité du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ce dossier.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-171

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.4 TABLE DE CONCERTATION CULTURELLE – CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU que la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook demande à la MRC de Coaticook de reconduire la somme de 3 000 \$ allouée annuellement à leur organisme ;

ATTENDU le conseil de la MRC prend en compte le rapport annuel de l'organisme pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer financièrement pour une somme de 3 000 \$ aux activités de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook tel que demandé et prévu au budget ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense, telle que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.5 TRANSFERT D'ACTIFS ET DE PASSIFS DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DE LA MRC DE COATICOOK

CM2016-06-172

5.5.1 ACCEPTATION DES ACTIFS ET PASSIFS

ATTENDU que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

ATTENDU que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

ATTENDU que la MRC prend en compte les états financiers au 31 mai 2016 ainsi que la liste des contrats de prêt en vigueur du FLS de la MRC de Coaticook en date de présentes et en fait siens comme si au long reproduits ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'accepter le transfert des actifs et des passifs du FLS de la MRC de Coaticook en faveur de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-173

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.5.2 TRANSFERT DE COMPTE

ATTENDU que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

ATTENDU que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

ATTENDU qu'il y a lieu de transférer le compte bancaire portant le folio # 100919 du FLS de la MRC de Coaticook détenu à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie à la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'une convention de transfert de compte bancaire devra être signée avec Desjardins permettant d'officialiser ce changement de responsabilités ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook à signer la convention Desjardins de transfert de compte bancaire du FLS au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-174

5.5.3 MISE EN PLACE ET GESTION DU FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

ATTENDU que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

ATTENDU que parmi les obligations de la MRC, celle-ci doit accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «*MRC de Coaticook*» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «*MRC de Coaticook*» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI), conformément à la convention.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-175

5.5.4 CONVENTION ET AUTRES DOCUMENTS – SIGNATURE

ATTENDU que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

ATTENDU que la MRC prend en compte la convention de transfert d'actifs et de passifs du FLS de la MRC de Coaticook et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'autoriser le directeur général de la MRC de Coaticook à signer la convention de transfert d'actifs et de passifs du FLS de la MRC de Coaticook, telle que présentée ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place d'un tel fonds.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-176

5.5.5 COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN - NOMINATION

ATTENDU que le *Fonds de solidarité FTQ* et la *Fédération Québécoise des Municipalités* ont annoncé le 23 septembre 2009 la réorganisation structurelle des SOLIDE et le changement de nom de celles-ci pour « Fonds local de solidarité » (FLS) ;

ATTENDU que les membres du FLS de la MRC de Coaticook ont adopté en assemblée générale extraordinaire le transfert des actifs et des passifs de celle-ci en faveur de la MRC ainsi que sa dissolution volontaire ;

ATTENDU que parmi les obligations de la MRC, celle-ci doit accepter la mise en place et la gestion du Fonds local de solidarité «MRC de Coaticook» dont les investissements se feront en partenariat avec le Fonds local d'investissement (FLI) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de nommer Monsieur Bertrand Lamoureux, maire de Coaticook comme représentant de la MRC au sein du comité d'investissement commun (CIC).

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.36

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.36 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement no 6-23.36 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Waterville devra modifier ses outils d'urbanisme afin de permettre également les commerces de vente au détail de matériaux de construction dans les activités autorisées sur le lot 5 485 764 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-178

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.37

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.37 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.37 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la municipalité d'East Hereford et la municipalité de Saint-Herménégilde devront toutes deux modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tels qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-179

6.3 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.38

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.38 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.38 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier sa réglementation d'urbanisme, plus particulièrement son plan d'urbanisme et son règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tels qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

6.4 TRAVAUX DE COURS D'EAU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4.1 COURS D'EAU GRENIER, BRANCHE # 7 TRAVERSANT LE LOT 6C-P DU RANG 7 DU CANTON DE BARFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

CM2016-06-180

6.4.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-181

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Saint-Herménégilde ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;
- ▶ de convoquer à la séance du 24 août 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-06-182

6.4.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-183

**6.4.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion de la branche # 7 du cours d'eau Grenier à Saint-Herménégilde traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.4.2 COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-06-184

6.4.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-185

6.4.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom, plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 24 août 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-186

6.4.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom, plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur lesdits cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-187

**6.4.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et le cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans lesdits cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5 AVIS DE CONFORMITÉ – VILLE DE WATERVILLE

CM2016-06-188

6.5.1 RÈGLEMENT N° 577 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2008-472

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 577 amendant le règlement de zonage n° 2008-472*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-189

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5.2 RÈGLEMENT N° 578 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2008-473

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 578 amendant le règlement de lotissement n° 2008-473*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-190

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.5.3 RÈGLEMENT N° 579 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PIIA

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la Ville de Waterville a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA*» ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du directeur général (M. Dominick Faucher, urbaniste de formation) de la MRC de Coaticook, en date du 13 juin 2016 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 579 amendant le règlement sur le PIIA*» de la Ville de Waterville décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 juin 2016, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT RELATIF À LA BRANCHE # 7 DU COURS D'EAU GRENIER TRAVERSANT LE LOT 6C-P DU RANG 7 DU CANTON DE BARFORD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie de la branche #7 du cours d'eau Grenier traversant le lot 6C-P du rang 7 du cadastre du canton de Barford, Circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité de Saint-Herménégilde sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.2 RÈGLEMENT RELATIF À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 802 826 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

8.1 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU POULIN # 2 ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-031 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de régler des portions de cours d'eau traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CM2016-06-191



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-031 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-031 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-192

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.2 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM ET AU COURS D'EAU # 166 TRAVERSANT LE LOT 1 803 226 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-032 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de réglementer des portions de cours d'eau traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-032 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-032 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-193

8.3 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LES LOTS 1 803 589 ET 1 803 770 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-033 (2016) - «Règlement relatif à des cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», ayant pour objet de régler des portions de cours d'eau traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-033 (2016) - «Règlement relatif à des cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-033 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-194

8.4 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU DROUIN-PRÉMONT ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 605 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-034 (2016) - «Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», ayant pour objet de réglementer des portions de cours d'eau traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-034 (2016) - «*Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-034 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-195

8.5 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 203 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-035 (2016) - «*Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*», ayant pour objet de réglementer des portions d'un cours d'eau traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-035 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-035 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-196

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.6 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 870 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 5-036 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook», ayant pour objet de régler une portion d'un cours d'eau traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, en la municipalité de Compton et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les contribuables intéressés ont été avisés conformément à la loi ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement et une copie dudit règlement fut remise aux membres du conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook avec leur avis de convocation de la session ordinaire du 18 mai dernier ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 5-036 (2016) - «Règlement relatif à un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-036 (2016), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-197

8.7 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 25 novembre 2015 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 8 juin 2016 et que personne ne s'est objectée ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 20 avril 2016 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la loi ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 21 octobre 2015 et de nouveau lors de la convocation du 20 avril 2016 ;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de permettre également les commerces de vente au détail de matériaux de construction dans les activités autorisées sur le lot 5 485 764 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, dans la Ville de Waterville ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.36 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.36 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-198

8.8 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 avril 2016 ;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 8 juin 2016 et que personne ne s'est objectée ;

ATTENDU qu'un projet de règlement fut adopté le 18 mai 2016 et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la loi ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 18 mai 2016 ;

ATTENDU que ce règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 21 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-23.37 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-23.37 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-199

8.9 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (MILIEUX HUMIDES ET ZONE INONDABLE)

ATTENDU que la MRC est en processus de révision de son schéma d'aménagement ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook désire sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire, et ainsi assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ATTENDU qu'un important projet d'ajustement des zones inondables a débuté en 2013 pour lequel le MDDELCC et le CEHQ ont été mis au courant de la méthodologie utilisée afin d'obtenir un avis technique de leur part sur la démarche et la méthode ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appliquer le plus tôt possible ces nouvelles mesures ;

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter un règlement de contrôle intérimaire, afin de s'assurer que les efforts de planification ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définis ;

ATTENDU que les comités suivants de la MRC ont été consultés et ont eu la chance de s'exprimer : Comité de gestion de l'eau, Comité consultatif de la forêt privée, Comité Aménagement et Comité consultatif agricole ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté le règlement de contrôle intérimaire n° 7-003 (2016) le 16 mars 2016, dans le but de sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire, et ainsi d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a émis le 17 mai 2016 un avis de non-conformité à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'aux orientations gouvernementales en matière de santé, de sécurité et de bien-être publics ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de l'assemblée du 15 juin 2016 ;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que le directeur général en rappelle les grandes lignes et qu'il s'agit d'un règlement de remplacement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement de contrôle intérimaire de remplacement visant à sauvegarder l'intégrité des plaines inondables et milieux humides présents sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 7-003 (2016) et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-200

8.10 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 18 mai 2016 ;

ATTENDU que les membres du conseil de la MRC renoncent à sa lecture puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 juin 2016 ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet de ce projet de règlement soit de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin de modifier un des périmètres d'urbanisation du territoire de la Ville de Coaticook notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401833 rendue le 6 avril 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 17 août 2016, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook.
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.38 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



CM2016-06-201

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.11 DEMANDE D'AVIS SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 6-23.38 – ARTICLE 50 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (L.R.Q., C. A-19.1)

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement ;

ATTENDU qu'un projet du règlement 6-23.38 ayant pour but de modifier un des périmètres urbains du territoire de la Ville de Coaticook suite à l'ordonnance d'exclusion de la zone agricole de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec portant le numéro 401833 et rendue le 6 avril 2016, fut adopté le 15 juin 2016 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC peut demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire son avis sur la modification proposée ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire son avis sur le projet de modification 6-23.38 ayant pour but de modifier l'un des périmètres urbains du territoire de la Ville de Coaticook et ce, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Ville de Coaticook, pour l'en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2016-06-202

9.1 INDICATEURS DE GESTION 2015 – RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU que tout organisme municipal doit, avant le 30 juin de l'exercice financier suivant celui à l'égard duquel sont appliqués les indicateurs de gestion établis par le MAMOT, transmettre à ce dernier un document comportant au moins les résultats constatés à la fin de l'exercice financier visé ;

ATTENDU que le document, qui doit être transmis au MAMOT, doit être déposé au préalable, lors d'une séance ordinaire du conseil ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter les indicateurs de gestion – Ressources humaines pour l'année 2015 pour la MRC de Coaticook tels que présentés ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, la transmission desdits indicateurs au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-06-203

9.2 ACTES DE CESSION - ADJUDICATIONS

9.2.1 ANCIEN LOT 791-P CADASTRE DU CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD QUI SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE, L'IMMEUBLE CI-DESSUS EST MAINTENANT CONNU COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 5 415 900 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD À WALLACE MOSHER

ATTENDU la demande de Monsieur Wallace Mosher à l'effet de lui céder l'immeuble qui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit le lot maintenant connu et désigné comme étant le lot CINQ MILLION QUATRE CENT QUINZE MILLE NEUF CENT (5 415 900) du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique, sur le chemin Boynton, autrefois connu comme étant une partie du lot SEPT CENT QUATRE-VINGT-ONZE (791) du cadastre du Canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me André Beauchesne, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession dudit immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière en faveur de Monsieur Wallace Mosher et que le requérant acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-204

9.2.2 ANCIENS LOTS 852A-P, 847-P, 841-P, 988-P ET 846-P TOUS DU CADASTRE DU CANTON DE STANSTEAD, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD QUI SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE, LES IMMEUBLES CI-DESSUS SONT MAINTENANT CONNUS COMME ÉTANT LES LOTS NUMÉRO 5 415 994, 5 416 091, 5 416 187, 5 416 116 ET 5 418 035 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE STANSTEAD À LA FONDATION MARÉCAGES MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU la demande de l'organisme Fondation Marécages Memphrémagog à l'effet de lui céder l'immeuble qui fut adjugé lors des procédures pour défaut de paiement des taxes en 2014, soit les lots maintenant connus et désignés comme étant les lots CINQ MILLION QUATRE CENT QUINZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 415 994), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (5 416 091), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT (5 416 187), CINQ MILLION QUATRE CENT SEIZE MILLE CENT SEIZE (5 416 116) et CINQ MILLION QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TRENTE-CINQ (5 418 035) tous du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Stanstead en la municipalité de Stanstead-Est, sans immeuble dessus construit, ni numéro civique, sur le chemin Boynton, autrefois connus comme étant des parties des lots HUIT CENT CINQUANTE-DEUX «A» (852A-P), HUIT CENT QUARANTE-SEPT (847-P), HUIT CENT QUARANTE-ET-UN (841-P), HUIT CENT QUARANTE-SIX (846-P) et NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT (988-P) toutes du cadastre du Canton de Stanstead, Circonscription foncière de Stanstead ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet de cession préparé par Me France Poulin, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil prend acte des observations de la greffière quant audit projet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de cession dudit immeuble tel que décrit à la présente, conformément aux directives de la greffière en faveur de l'organisme Fondation Marécages Memphrémagog et que l'organisme acquitte l'intégralité des taxes dues depuis l'adjudication, tel que prévu par la loi ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la greffière et directrice générale adjointe à le signer pour et au nom de la MRC de Coaticook, puisqu'il n'y a pas eu de retrait conformément à la loi pendant le délai prescrit ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-205

9.3 EMBAUCHE – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS – REMPLACEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 2016-CA-06-143 dûment adoptée par le comité administratif de la MRC de Coaticook, Madame Cassandra Comtois fut embauchée comme agente de développement en loisirs, suite au départ de Madame Sonia Doiron ;

ATTENDU que la direction générale avait demandé au comité administratif de surseoir à un appel de candidature pour terminer le remplacement temporaire de l'agente de développement en loisirs Madame Marie-Michèle Walker durant son congé de maternité ;

ATTENDU l'exposé des besoins par la direction générale ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la direction générale propose de procéder à l'embauche de Madame Maryse Carbonneau et de la classer à l'échelon 5 de la classe D, sur une base pouvant aller jusqu'à 24 heures/semaine ;

ATTENDU que la direction générale propose également de modifier les conditions de travail de Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel, pendant cette même période ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner l'engagement temporaire (pour une période approximative de 10 mois, pendant le congé de maternité de Madame Marie-Michèle Walker) de Madame Maryse Carbonneau à la fonction d'agente de développement en loisirs à la MRC, et ce à compter du 4 juillet 2016, à l'échelon 5 de la classe D, sans assurances, ni participation au régime de retraite ;
- ▶ de considérer Madame Carbonneau comme une employée couverte partiellement par la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* en vigueur lors de son entrée en poste ;
- ▶ de considérer Madame Carbonneau comme une employée régulière à temps partiel (jusqu'à 24h/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique* ;
- ▶ de considérer que les autres avantages prévus à la *Politique* font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employée, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 et 2.2 du même chapitre ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à augmenter les heures de la semaine normale de travail de Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel selon les besoins, et ce, jusqu'à concurrence d'un total de 35h/semaine, et ce jusqu'au retour de Marie-Michèle Walker ;
- ▶ de considérer que les autres conditions de sa résolution d'embauche et les avantages prévus à la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* font partie intégrante du contrat individuel de travail de Madame Masse, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

CM2016-06-206

9.4 LAC-À-L'ÉPAULE – DATE ET SUJETS

ATTENDU qu'il y a lieu de fixer une date et un lieu pour la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC (Lac-à-l'épaule) ;

ATTENDU que certains sujets devront être abordés pour discussion et réflexion ;

ATTENDU que les élus font certaines suggestions ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de tenir la journée annuelle de réflexion des élus de la MRC, le 4 octobre prochain à la MRC de Coaticook, dans la salle Wallace à compter de 8h15.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.5 DISCUSSION – INTERNET ET CELLULAIRE

Considérant que 2 programmes d'aide financière ont été annoncés (fédéral et provincial), la complexité du dossier et l'état actuel de la desserte Internet et cellulaire dans la MRC, la direction générale questionne le conseil de la MRC sur la possibilité de se faire accompagner dans l'élaboration de différentes hypothèses de projet. Le mandat pourrait consister à étudier la situation de la MRC concernant Internet ainsi que la téléphonie mobile afin d'identifier et caractériser des options technologiques, des porteurs potentiels (ou des entreprises possiblement intéressées), ainsi que définir des budgets potentiels et des hypothèses de calendrier de réalisation. TACTIC serait interpellée tout au long de la démarche comme un organisme-conseil pour la MRC ainsi que comme un hypothétique porteur d'un potentiel projet. L'embauche d'un consultant pourrait être souhaitable afin que la MRC se positionne lors de la journée de réflexion en vue d'un dépôt de projet lors de l'annonce officielle par les gouvernements. Les règles d'octroi de contrat et de gestion contractuelle seront respectées. La couverture ou le manque de celle-ci est un enjeu de sécurité.

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 08 JUIN 2016

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 08 juin 2016.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 15 JUIN 2016

CM2016-06-207

11.1.1 ÉCHEC AU CRIME – MALTRAITANCE DES AÎNÉS

ATTENDU qu'une partie des profits de l'activité-bénéfice annuelle d'échec au crime Estrie est réservée aux activités de sensibilisation des MRC ;

ATTENDU qu'une activité majeure pour les aînés fut organisée au niveau de l'Estrie, dans le cadre de la semaine contre la maltraitance des aînés ;

ATTENDU que les membres du CSP avaient manifesté l'intérêt lors de la rencontre de février que des aînés de la région aient la chance d'y participer ;

ATTENDU que 12 paires de billets (pour 24 participants) pourraient être remises gracieusement aux aînés lors de l'AGA ;

ATTENDU que le coût pour une telle participation pour les aînés de notre région serait de 72 \$ à même les fonds réservés à la MRC ;

ATTENDU la recommandation du comité de sécurité publique telle qu'apparaissant au compte-rendu de la rencontre du 15 juin 2016 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'aide financière pour 72 \$ auprès d'Échec au crime Estrie pour avoir permis gracieusement aux aînés de la région de participer à l'activité leur étant dédiée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	44/45	99,47 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités. Il a participé à un dîner-conférence avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et les producteurs de bois pour la reconduction des investissements de 28,5 M \$ pour 2016-2017 dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Gala de l'amitié organisé dans le cadre de la 29^e semaine «L'amitié n'a pas d'âge» organisée par Intergénération Québec ou Carrefour loisirs fut le lauréat dans la catégorie «Activité communautaire» pour le projet d'activités intergénérationnelles dans les services d'animation estivale ayant eu lieu au cours de l'été dernier,



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

une rencontre dans le cadre du PDZA, la rencontre des MRC organisée par la FQM où il fut notamment question de l'entente-cadre avec la Sûreté du Québec, la présentation du plan de concertation en santé et bien-être du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, la conférence de presse pour le nouveau parc-école de l'école Gendreau, le lancement de la saison estivale et dévoilement des aménagements du bureau d'accueil touristique, etc. Il remercie également les participants et donateurs de la dernière édition du relais pour la vie, car malgré une diminution du nombre de marcheurs plus de 100 000 \$ ont été amassés dans la région.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, responsable des dossiers à caractère social, indique que le Centre d'action bénévole (CAB) a tenu son AGA la semaine dernière. Les rénovations au niveau de la structure extérieure se feront cette année. La maison de la famille a une nouvelle coordonnatrice, il s'agit de Corinne Hamelin. Elle a participé au colloque du Carrefour Action municipale et Famille (CAMF) à Granby et lors de la dernière rencontre du Comité Famille et Aînés, une visite des nouvelles installations de la Frontalière fut réalisée afin d'étudier la logistique qui serait requise pour les maximiser lors de la prochaine édition de la Fête régionale de la famille. Au niveau de la Ressourcerie, un Lac-à l'épaule devrait avoir lieu en juillet. Au niveau des dossiers culturels, la Table de concertation culturelle a tenu son AGA. Elle remercie tous ceux qui ont participé à la marche Unis pour la cause qui s'est tenue le 29 mai à Waterville.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité publique informe le conseil que Madame Ariane Arsenault et Monsieur Jonathan Hotte seront les cadets pour la période estivale et ils feront de la surveillance à pied et à vélo à Coaticook. Le projet pourrait être au niveau de la MRC l'an prochain. Le sergent Pelletier a présenté le rapport annuel d'activités 2015-2016 en version préliminaire, en fonction des objectifs du plan d'action régional et local (PARL). Un bloc additionnel de 240 heures en sécurité routière sera offert cette année afin de tenter de réduire les accidents dus au flux de circulation pendant la période de Foresta Lumina. Les axes 141, 143 et 147 seront ciblés. La SQ est présentement en restructuration/réorganisation administrative. L'objectif étant de déployer plus de policiers sur le territoire et de réduire le nombre d'officiers, tout en améliorant la force de frappe, l'efficacité et l'efficience. Ainsi Memphrémagog deviendrait un centre de services afin de gérer le poste de Memphrémagog, celui de Coaticook et les autoroutiers. Les mêmes effectifs demeureraient dans les postes, mais la gestion serait décloisonnée. Présentement le modèle est en projet-pilote à Sorel, Lac-St-Jean, Beauce et St-Jovite. Il pourrait être mis en place dès 2017.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et du PDZA indique que plus de 190 agriculteurs/producteurs ont répondu au questionnaire ce qui représente environ 35 % de la clientèle visée. Il informe les élus que M. Michel Gagnon, président-directeur général de la Société d'Habitation du Québec a annoncé à la FQM qu'il fera une tournée du Québec afin de présenter le projet sur la fusion des OMH et recueillir les commentaires des élus.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles indique que les revenus sont à la baisse et que des investissements sont à venir, dont la voie de circulation pour se rendre au centre de tri.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique qu'Acti-Bus aura de nouveaux circuits pour l'été et pour Foresta Lumina. Une partie des surplus sera réinvestie afin de rajeunir la flotte de véhicules. Au niveau des loisirs, l'AGA de Carrefour loisirs se tiendra le 16 juin.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que la réorganisation du bureau d'accueil touristique est terminée. Il est plus que ravi des installations et invite les élus à aller voir par eux-mêmes.

Bertrand Lamoureux, responsable du développement économique indique la prochaine rencontre du comité se tiendra le 20 juin. Au niveau du golf, il rappelle que le tournoi de la MRC au profit de la Fête régionale de la famille se tiendra sous la présidence d'honneur de Madame Sonia Montminy, le 7 juillet prochain au Club de golf Dufferin Heights.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : le processus d'embauche pour le remplacement du technicien en génie municipal et l'agente de développement en loisirs, le tournoi de golf de la MRC, le rapport annuel des activités de la SQ, la planification stratégie post-CRÉ (TME), la vérification financière des dépenses pour le poste de la SQ, l'élaboration du Camp 911, la tenue du Sécurijour, l'élaboration d'une grille de suivi de la mise en œuvre pour chacune des municipalités, une rencontre dans le cadre du SUMI, une première modification du Schéma de couverture de risques en incendie (coquilles et attestation de performance), inspections en marge du schéma, finalisation des procédures et mises à jour des instruments d'urbanisme de Martinville et Stanstead-Est, modification pour Dixville, intégration de l'exclusion de la zone agricole (Saint-Herménégilde, East Hereford et Coaticook), identification des milieux humides, démarrage du projet de corridor de liberté, avis de conformité, accueil des éco-conseillers, ajustement de la méthode de rappel pour la vidange systématique des boues, suivis d'infractions au niveau des cours d'eau (COA, STM et STH), 2 permis d'abattage d'arbres, journée de distribution d'arbres, compilation des questionnaires PDZA, rédaction du portrait, modification de la politique d'investissement du FLI (volet relève), plusieurs demandes pour les divers fonds au niveau du développement économique, suivis du projet de circuit électrique, planification de la rencontre avec Tillotson pour discuter de nos enjeux et nouveaux axes de financement, préparation de l'AGA de Forêt Hereford, planificateur familial, mise à jour des politiques familles et aînés, dossier de déploiement Internet, téléphonie et fibre optique, soutien pour les marchés publics, soutien et préparation pour les services d'animation estivale, rédaction d'un manuel d'activités pour les animateurs, planification des ententes culturelles 2017, soutien à la Table culturelle pour leur AGA, évaluation des cours d'Acti-Sports, réaménagement du bureau d'accueil touristique, lancement de la saison touristique, projet de la république de l'Indian Stream, mise à jour des bornes touristiques, support divers, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.1 BULLETIN CONTACT DE LA FQM DU 30 MAI 2016

La secrétaire dépose le bulletin Contact de la FQM du 30 mai 2016.

13.4.2 MODERNISATION DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La secrétaire dépose un résumé produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, suite à la présentation d'un projet de loi à cet effet le 7 juin dernier.

13.4.3 SIMULATION DU CAMP 911

La secrétaire informe les élus que la simulation du Camp 911 se tiendra à Waterville le 8 juillet.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h08.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 juin 2016

Responsable des archives